

MÉMOIRES DE FIN D'ÉTUDES // DU MASTER *INFORMATIQUE & DROIT* DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL // PROMOTION 1 [2016-2018]

1. *Objectif général :*

Les mémoires de fin d'études et les stages sont l'aboutissement de votre formation au sein du Master *Droit du numérique, parcours Informatique & Droit*. Ils représentent la dernière étape universitaire à franchir avant votre insertion dans la vie professionnelle. Il importe donc d'orienter ces mémoires et ces stages vers les sujets qui vous intéressent le plus et sur lesquels vous aimeriez travailler à l'avenir.

2. *Choix des sujets de mémoire :*

Il vous revient d'identifier vous-même le sujet sur lequel vous aimeriez écrire votre mémoire. Sentez-vous libre dans la définition d'un tel sujet (dès lors qu'il est en lien avec le contenu d'au moins une des matières enseignées dans le cadre du Master). Bien sûr, n'hésitez pas à en discuter avec vos enseignants, qui pourront vous conseiller et vous orienter dans vos recherches, voire vous suggérer des sujets. Ayez à l'esprit que le plus important est que 1° ce sujet vous motive et 2° qu'il vous valorise aux yeux des entreprises et des organisations auprès desquelles vous souhaiteriez travailler à l'avenir.

Une fois que vous aurez identifié le sujet sur lequel vous aimeriez travailler, il devra être validé par l'équipe enseignante du Master. Nous vous demandons donc de bien vouloir envoyer par voie électronique une proposition de sujet, ainsi que cinq à dix lignes de description sommaire de celui-ci, à Patrick Cegielski, Maïté Guillemain, Pierre Valarcher et Noé Wagener au plus tard le dimanche 7 janvier 2018 à 16h. Nous pourrions ainsi en discuter à l'occasion de la soutenance des dossiers documentaires le 8 janvier.

Chaque étudiant devra disposer d'un sujet définitif de mémoire au plus tard le vendredi 22 janvier 2018.

3. *Direction des mémoires :*

Les noms des directeurs des mémoires seront déterminés en fonction des sujets traités. Vous pouvez bien sûr suggérer le nom d'un ou plusieurs directeurs de mémoire, mais pour des raisons d'équilibre et d'organisation du travail, la décision finale sera prise par l'équipe enseignante du Master. Dans tous les cas, chaque mémoire devra être dirigé à la fois par un enseignant en droit et un enseignant en informatique, cette codirection étant la condition pour perpétuer la spécificité pédagogique du Master.

4. *Contenu des mémoires :*

Le mémoire devra faire une soixantaine de pages (police 12 ; interligne 1,5), bibliographie et éventuelles annexes non comprises.

Le mémoire comprendra en outre un résumé en français et un résumé en anglais d'une quinzaine de lignes chacun, qui seront susceptibles d'être publiés sur le futur site Internet du Master.

Sur le fond, nous vous rappelons que le mémoire est un exercice scientifique. Il doit présenter avec précision un problème de droit, restituer avec rigueur la littérature existante sur la question et contenir des analyses personnelles argumentées. En outre, eu égard à la spécificité du Master, les examinateurs valoriseront les développements mobilisant des connaissances spécifiquement informatiques.

Il est à noter qu'une attention particulière sera portée à la présentation de la bibliographie, qui devra respecter les canons habituels des exercices de ce type. Enfin, les réflexions de droit comparé, même sommaires, sont encouragées.

5. *Suivi des mémoires :*

Les échanges entre les directeurs de mémoires et les étudiants se feront par voie électronique, sauf consignes particulières. Au moins un rendez-vous téléphonique ou physique sera en outre organisé avec chaque étudiant dans le courant des mois d'avril ou de mai, afin de faire un point approfondi sur l'avancée du travail.

6. *Rendu et soutenance des mémoires :*

Les mémoires devront être rendus au plus tard le vendredi 15 juin 2018 à midi, sous les formes suivantes :

- dépôt de trois exemplaires papier auprès de Madame Loubière ;
- transmission d'une version électronique (au format PDF) du mémoire aux deux directeurs du mémoire, ainsi que, dans tous les cas, à Patrick Cegielski.

Le respect de cette date de rendu est impératif. N'oubliez pas qu'un mémoire est un travail de longue haleine ; il ne s'écrit pas en quinze jours !

Les soutenances se tiendront durant la première semaine de juillet, à la faculté de droit de l'UPEC ; les étudiants qui seront encore en stage à l'étranger à cette période sont priés de se manifester très rapidement auprès de Patrick Cegielski, afin que nous trouvions une solution pour l'organisation de la soutenance.

Le jury de la soutenance sera constitué d'au moins deux enseignants du Master et, chaque fois que cela est jugé nécessaire, d'une personnalité extérieure. La soutenance sera publique, quiconque peut y assister. Il sera consacré environ une heure par étudiant : vingt minutes de présentation synthétique du travail réalisé par l'étudiant ; vingt minutes de questions-réponses sur le mémoire, puis discussion libre ; vingt minutes de délibération.

7. *Distinction des mémoires :*

Le meilleur mémoire de la promotion 2016-2018 sera distingué lors d'une petite cérémonie à la rentrée 2018-2019.